



Arrêté n° 2023 - 858

Toul, le 18 octobre 2023

LE MAIRE DE TOUL

OBJET : DRH / Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L132-10, L522-4 et L522-26 à L522-30

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté 2020-729/1 du 18/12/2020 portant démarrage de l'élaboration d'un document de référence relatif aux lignes directrices de gestion pour la Ville de Toul, fixant notamment les orientations et critères généraux d'appréciation à prendre en compte pour les avancements de grade à partir du 01/01/2021, diffusé et rendu accessible à l'ensemble des agents le 21/01/2021,

Vu l'avis de l'autorité territoriale en date du 15/09/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2023 :

| N° D'ORDRE | IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES |
|------------|----------------------------------|
| 1 | MARKUM Freddy |
| 2 | STEIBEL Sébastien |
| 3 | DEJEWski Nathalie |
| 4 | GOULLEY Olivier |
| 5 | MORIZE Pascal |
| 6 | MATHIEU Hervé |
| 7 | THIEBAUT Eric |

| Proportion Homme / Femme des agents promouvables * | | |
|--|--------|--------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 12 | 11 | 1 |

| Proportion Homme / Femme des agents inscrits au tableau d'avancement | | |
|--|--------|--------|
| Total | Hommes | Femmes |
| 7 | 6 | 1 |

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy (5 Place de la Carrière - C.O. n° 20038 - 54036 NANCY Cedex - Téléphone : 03 83 17 43 43) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Toul - BP 70319 - 13 rue de Rigny - 54201 TOUL cedex

Tél. 03 83 63 70 00 - Fax. 03 83 63 70 01

contact@mairie-toul.fr

www.toul.fr



Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour publication conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Alde HARMAND
Maire de Toul



Publié par le C.D.G.F.P.T. de Meurthe-et-Moselle le 02/11/2023